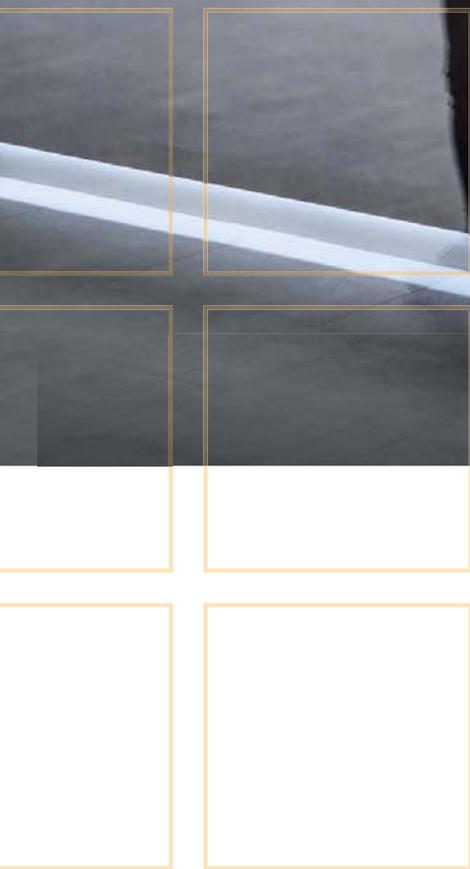




RAPPORT ANNUEL 2017

OFFICE CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES





2024-09-20 2024
1. 2024-09-20 2024
1. 2024-09-20 2024

SOMMAIRE

Conseil d'administration	2
Direction générale	4
Caisse AVS	9
Assurance-maternité	12
Caisses d'allocations familiales	14
Assurance-invalidité	17
Comptes et résultats	30
Abréviations	32

Les photos de ce rapport d'activité représentent nos assurés à l'occasion de leur visite dans nos locaux, sur leur lieu de travail ou à leur domicile.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Office cantonal des assurances sociales de Genève arrivera à la fin de son mandat au mois de novembre 2018, après une législature qui aura marqué son histoire. Relevons les principaux éléments saillants de ce quinquennat :

- Une gouvernance enfin stabilisée, incarnée principalement par une directrice générale solide et engagée, qui a sur ses épaules la responsabilité des trois entités juridiques qui composent notre Office, la Caisse genevoise de compensation (régime AVS et caisses d'allocations familiales), l'Office de l'assurance-invalidité, organes d'application des législations fédérales, et l'Office cantonal des assurances sociales, l'entité qui les rassemble, ce qui permet une parfaite convergence de nos actions.
- La décision d'adhésion à un nouveau partenaire informatique IGS GmbH et la migration future, courant 2021, vers une nouvelle plateforme technique offrant des solutions informatiques totalement intégrées et coordonnées, que nous partagerons avec une vingtaine de caisses ou OCAS en Suisse qui ont les mêmes activités que nous. Nous pourrions ainsi à terme également accueillir d'autres tâches déléguées, cas échéant.
- Le rééquilibrage de tous les régimes d'assurance que nous gérons, grâce à une remise à niveau de nos frais de gestion qui tiennent compte de notre rôle supplétif, là où il s'affirme.

Ce travail de longue haleine, fruit des compétences de nos collaboratrices et collaborateurs, de nos cadres, de notre équipe de direction et de notre conseil, nous permet d'entrevoir la réalisation, à moyen terme, de la vision que nous avons posée à l'époque : la mise à disposition pour nos assurés et la collectivité

d'une plateforme performante pour la gestion de l'ensemble des assurances sociales de ce canton. Ceci offrira l'opportunité de concentrer en un seul endroit les investissements «tech» (informatiques) afin de permettre de dégager un maximum de ressources pour les activités «touch» (sociales), soit celles qui créent de la valeur au contact direct de nos assurés.

Comme chaque année, j'adresse un immense merci à toutes celles et ceux qui s'engagent pour le bon fonctionnement de l'OCAS, nos collaboratrices et collaborateurs, nos cadres, notre équipe de direction avec Magali Ginet Babel, Dominique Oliva Hoefflin, Giovanni Grandi et Jean-Luc Bietenhader, notre directrice générale Natalia Weideli Bacci, ainsi que notre conseil d'administration. Je remercie également nos clients et nos assurés pour la confiance qu'ils nous témoignent.

Je souhaite encore relever la qualité de nos collaborations et les précieux soutiens offerts par notre conseiller d'Etat de tutelle Mauro Poggia, qui nous quitte, et son équipe de l'ancien département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, menée par Jean-Christophe Bretton, ainsi que l'Office fédéral des assurances sociales. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. Enfin, j'adresse une très cordiale bienvenue à notre nouveau conseiller d'Etat, Thierry Apothéloz, avec lequel nous nous réjouissons de travailler.

Steeves Emmenegger

Président du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2017

Présidence

Steeves Emmenegger, désigné par le Conseil d'Etat

Membres

- Jacques Robert, vice-président, désigné par le Grand Conseil
- Diane Devaux, désignée par le Conseil d'Etat
- Patrick Hendier, désigné par le Conseil d'Etat
- Howard Nobs, désigné par le Grand Conseil
- Georges Tissot, représentant les partenaires sociaux (syndicat)
- Nicolas Rufener, représentant les partenaires sociaux (patronat)
- Matthieu Lazzerini, élu par le personnel de l'OCAS
- Alain Magnenat, élu par le personnel de l'OCAS

Département de tutelle

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

Mauro Poggia, conseiller d'Etat



DIRECTION GÉNÉRALE

Ce rapport d'activité pour l'année 2017 permet de mettre en lumière, de façon synthétique et résumée, les activités de l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) réalisées dans le cadre des différents régimes d'assurance que nous appliquons. Il donne une idée du volume d'activité ainsi que des sommes engagées, tant dans la gestion de nos activités que celles liées à l'exploitation.

L'OCAS est une organisation employant environ 400 collaborateurs guidés par une équipe de cadres solide et motivée. Nos principaux défis sont ceux de la gestion de très grands volumes d'activité, générés par les multiples sollicitations de nos nombreux clients en lien avec les différentes prestations d'assurance que nous assumons. Nous sommes fiers d'avoir réussi à mettre en place et à organiser, dans un laps de temps relativement court, une structure comme l'OCAS répondant à toutes les bonnes pratiques en matière de gestion et de saine gouvernance.

Ainsi, l'année 2017 a marqué le 5ème anniversaire de la création de l'OCAS en tant que structure centralisée sur un seul site à Montbrillant. Cela a permis à ses deux institutions partenaires, qui sont la Caisse genevoise de compensation et l'Office de l'assurance-invalidité, de s'associer en vue de la création d'un pôle de compétences en matière d'assurances sociales du premier pilier. Cette union, au sein d'une seule structure, a impliqué la constitution d'une nouvelle culture d'entreprise commune et uniforme, l'élaboration d'une nouvelle vision pour l'institution, la mise en place de nouveaux processus de management et de pilotage et finalement la redéfinition de notre stratégie orientée sur les besoins de nos clients.

La partie « Temps forts » du présent rapport indique quelques-unes des activités, décisions ou restructu-

rations que nous avons réalisées dans le courant de l'année 2017 et qui s'inscrivent dans le cadre de cette nouvelle vision et stratégie. À l'OCAS, tant les cadres que les collaborateurs ont à cœur de progresser et de s'inscrire dans une nouvelle dynamique permettant de mieux répondre aux besoins de nos clients, d'augmenter en efficacité, notamment dans la gestion de nos délais et de gagner en efficience. Nous vivons le passage de l'administration publique vers l'entreprise publique avec beaucoup d'enthousiasme et concrétisons, chaque année, de nouveaux projets qui nous permettent progressivement de réaliser notre ambition.

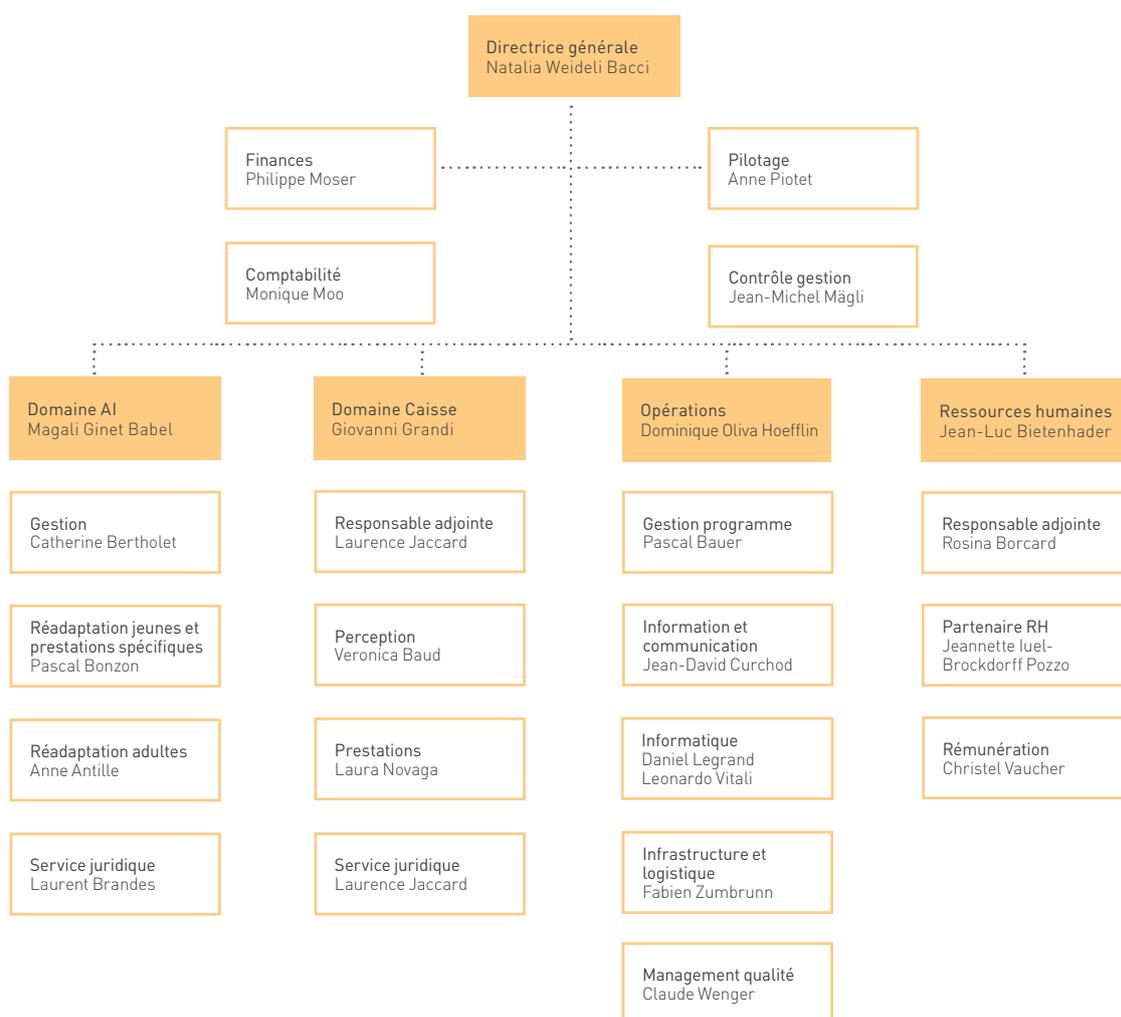
Je conclus ce message en m'associant aux remerciements de notre président du conseil d'administration, Monsieur Steeves Emmenegger, adressés à mes collègues de la direction générale, aux cadres et aux collaborateurs de l'OCAS. Leur travail est essentiel au bon fonctionnement de l'institution et je suis heureuse et fière de diriger ces équipes motivées et engagées.

Mes remerciements s'adressent également au conseiller d'Etat de tutelle, Monsieur Mauro Poggia pour son soutien ainsi qu'à son successeur à la tête du nouveau département de la cohésion sociale Monsieur Thierry Apothéloz.

Finalement, j'exprime toute ma reconnaissance au président du conseil d'administration, Monsieur Steeves Emmenegger, ainsi qu'aux membres du conseil pour leur engagement, la bonne collaboration et leur soutien.

Natalia Weideli Bacci
Directrice générale

Organigramme au 31 décembre 2017



Composition de la direction

Directrice générale

Natalia Weideli Bacci

Membres

- Magali Ginet Babel, responsable du domaine AI
- Giovanni Grandi, responsable du domaine Caisse
- Dominique Oliva Hoefflin, responsable des opérations
- Jean-Luc Bietenhader, responsable des ressources humaines

TEMPS FORTS 2017

Pôle jeunes

Selon le projet de loi du Conseil fédéral intitulé «Développement continu de l'AI» et élaboré en 2017, les efforts doivent notamment se concentrer sur la situation des enfants et des jeunes atteints dans leur santé. Pour cette population, l'accès aux mesures de réadaptation doit être facilité et l'ensemble du réseau du bénéficiaire (école, employeur, médecins, institutions, etc.) mobilisé pour favoriser une intégration sociale et une insertion professionnelle. Dans ce contexte, notre office a décidé de créer un service dédié à la population « jeunes de moins de 25 ans », permettant d'offrir une réponse spécialisée et de diminuer leur risque d'invalidité. Composé d'une équipe pluridisciplinaire de gestionnaires et réadaptateurs, ce pôle sera opérationnel au 1er septembre 2018 et mettra un accent particulier sur la prévention, la détection précoce et la formation professionnelle.

SAMI

Suite à l'adhésion en 2016 à IGS GmbH – Informatique pour assurances sociales – l'OCAS a initié en 2017 un vaste programme appelé SAMI (Système d'applications métier intégrées) qui nous permettra de migrer nos différents applicatifs métier vers une nouvelle plateforme technique. SAMI rend ainsi possible l'intégration complète de nos différents processus métier, dans un but d'optimisation et de simplification des activités. Ce programme implique une refonte de notre organisation ; il nous donne l'opportunité de clarifier les rôles et d'accroître la responsabilisation de nos collaborateurs. L'automatisation des tâches répétitives permettra de se concentrer sur des tâches à haute valeur ajoutée, ainsi que sur le conseil à nos clients et assurés. Ce vaste programme va se déployer, par étapes, sur plusieurs années. 2017 a donc marqué le début de ce processus avec la constitution d'une équipe de projet, la mise sur pied d'une organisation de programme et la redéfinition précise des différentes étapes qui correspondent à des sous-projets.

Le programme SAMI s'inscrit dans la vision et la stratégie de l'OCAS, en ce sens qu'il permet de réaliser un pas significatif vers l'entreprise publique en proposant un environnement de travail pérenne et efficient, assurant à chacun d'évoluer dans un climat serein et en optimisant le service à nos clients.

Swissdec

Afin de faciliter les démarches administratives de nos clients et de compléter notre gamme de services, le répartiteur Swissdec a été mis à disposition de nos employeurs. Cet outil permet de transmettre de manière optimale et à différentes entités les données salariales des employés à partir d'un logiciel salaires certifié. Les résultats obtenus lors de cette première année sont très satisfaisants. La qualité des données récoltées garantit en effet un traitement efficient des attestations annuelles de salaires. Nous encourageons les employeurs à privilégier l'utilisation de ce canal pour l'envoi de leurs données.

Migration PV2

Une nouvelle version de l'application informatique Prestations Valais (PV2) a été mise en production. Utilisé par notre caisse, ce logiciel permet le versement des rentes, des indemnités journalières de l'AI ainsi que des allocations perte de gains. L'objectif était de prolonger la durée de vie de cette application jusqu'à sa migration dans la plateforme IGS. Il s'agissait d'une opération délicate car le code du logiciel était très ancien. D'autre part, la Caisse cantonale valaisanne qui avait développé le logiciel ne pouvait plus assurer ni les évolutions, ni le support technique. L'enjeu de cette adaptation, qui a duré 12 mois, était de taille, au vu de la sensibilité du domaine, du nombre de collaborateurs concernés ainsi que des montants versés (CHF 96 millions par mois pour les seules rentes AVS et AI). Le succès de cette opération n'aurait pas été possible sans le soutien indéfectible de la Caisse du Valais.

Formations externes

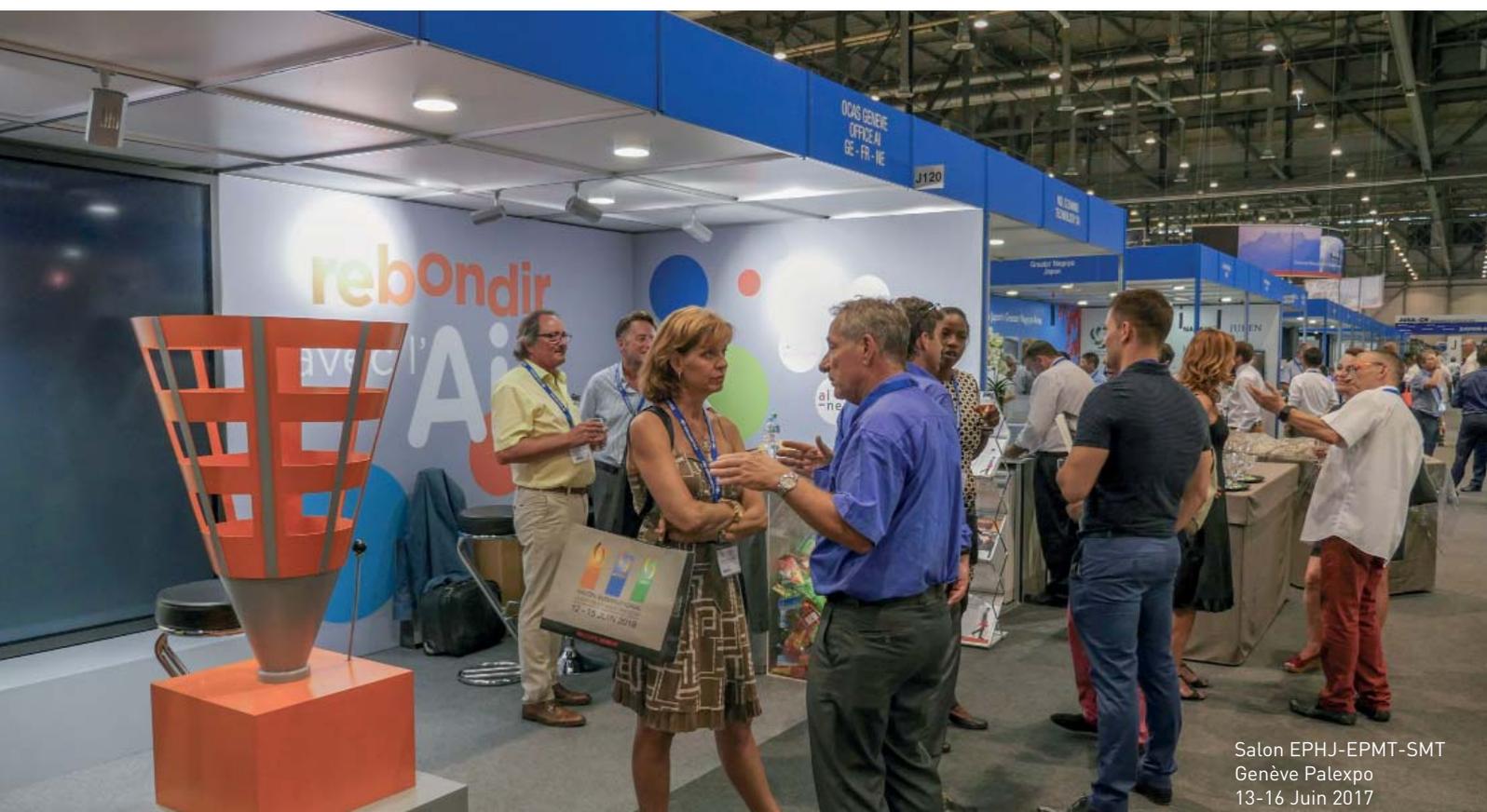
Notre préoccupation constante est de satisfaire nos différents interlocuteurs et partenaires. Dans ce but, nous avons développé un concept de formations externes pour transmettre les informations et les connaissances en lien avec nos différentes missions. Plusieurs collaborateurs et collaboratrices spécialistes dans nos différents domaines et motivés par le partage des connaissances animent ces cours et ateliers. Au-delà du partage d'une matière, il s'agit également de créer des moments privilégiés d'échanges afin de mieux se connaître et se comprendre. L'année 2017 marque la pleine maturité de cette prestation avec l'organisation de 31 sessions de formation représentant 19 jours pleins, soit proposées par nous-mêmes, soit sollicitées par nos partenaires. Selon nos enquêtes de satisfaction, ces formations externes sont très appréciées.

Événements

L'OCAS a animé un stand dans le cadre de trois événements majeurs organisés à Genève en 2017 :

- Open des décideurs, 1er juin, Bâtiment des Forces Motrices (BFM). Conférence organisée par 25 partenaires du tissu économique genevois et rassemblant 1'000 décideurs.
- Salon EPHJ-EPMT-SMT, 13-16 juin, Palexpo. Salon international des entreprises de l'horlogerie-joaillerie, des microtechnologies et de la medtech.
- Salon RH, 4-5 octobre, Palexpo. Salon des professionnels des ressources humaines.

Notre participation à ces événements a pour objectif de renforcer notre visibilité, de développer nos liens avec les entreprises et leur présenter les différentes prestations de l'OCAS.





CAISSE AVS

Affiliés

Nombre d'affiliés	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Personnes de condition indépendante	11'145	11'149	11'418	2%
- Dont avec personnel	1'707	1'706	1'702	0%
Salariés d'un employeur non soumis	995	1'079	1'150	16%
Employeurs	9'923	10'333	10'904	10%
Personnes sans activité lucrative	33'875	36'543	36'740	8%
- Dont cotisant au minimum	27'722	30'615	30'887	11%

La Caisse de compensation a observé une croissance continue du nombre de ses affiliés durant la période 2015-2017, tout particulièrement de ses employeurs.

Il faut noter que la Caisse genevoise de compensation est tenue d'affilier toute personne sans activité lucrative domiciliée dans le canton.

Cotisations AVS/AI/APG

Cotisations	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Cotisations paritaires AVS/AI/APG (MCHF)	806.0	806.7	826.1	2%
Cotisations personnelles (MCHF)	100.2	84.4	88.3	-12%

Après une stagnation entre 2015 et 2016, les cotisations paritaires ont progressé de 2% en 2017. Suite à une baisse en 2016, les cotisations personnelles,

qui comprennent les cotisations des personnes sans activité lucrative et celles des indépendants, connaissent également une évolution positive en 2017.

Prestations AVS/AI/APG

Prestations AVS/AI/APG	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Bénéficiaires de rentes AVS	47'975	48'745	49'430	3%
Bénéficiaires de rentes AI	12'864	13'122	13'351	4%
Montant des rentes AVS ordinaires (MCHF)	932.40	945.31	956.17	3%
Montant des rentes AI (MCHF)	146.80	147.21	148.81	1%
Bénéficiaires des APG militaires	14'104	13'973	14'942	6%
Montant des APG militaires (MCHF)	15.2	14.9	16.2	7%
Montant des allocations maternité (MCHF)	27.7	27.3	26.3	-5%

Le nombre de bénéficiaires de rentes AVS et AI reste stable en 2017 par rapport aux années précédentes.

Cette évolution correspond aux chiffres de l'Office cantonal de la statistique.

Révision

Le service conseil et révision a effectué durant l'année 2017 un total de 858 révisions. Ces révisions sont effectuées conformément aux dispositions légales, mais également à la demande des employeurs

qui bénéficient ainsi d'un suivi régulier et de nos conseils. Dans ce cadre, les reprises de cotisations ont porté sur une masse salariale de près de CHF 11 millions.

Recouvrement

La Caisse accorde des sursis au paiement par mensualités pour le recouvrement des cotisations dues. Après une forte baisse en 2016 des sursis accordés et des montants dus (en raison des retards accumulés à l'Office des poursuites), la situation s'est stabilisée en 2017.

La Caisse assure la sauvegarde de ses droits dans le cadre des procédures de faillites. Par ailleurs, le volume des réquisitions de poursuites et les montants dus sont relativement stables.

Les cotisations ne peuvent plus être recouvrées par les voies ordinaires lorsqu'un employeur est déclaré en faillite ou est insolvable. Dans ces cas, la Caisse entreprend des procédures à l'égard des organes responsables sur la base de l'art. 52 LAVS. Le nombre des réparations de dommage est en forte hausse depuis 2015, en raison d'une augmentation d'entreprises insolvable dans le canton de Genève.

Recouvrement	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Sursis accordés	5'519	4'187	5'128	-7%
Montants dus (MCHF)	17.4	15.9	15.7	-10%
Réquisitions de poursuites	10'867	10'410	9'653	-11%
Montants dus (MCHF)	35.0	33.2	32.0	-9%
Réparations de dommage	80	124	114	43%
Montants réclamés (MCHF)	4.2	4.8	4.0	-3%

ASSURANCE- MATERNITÉ

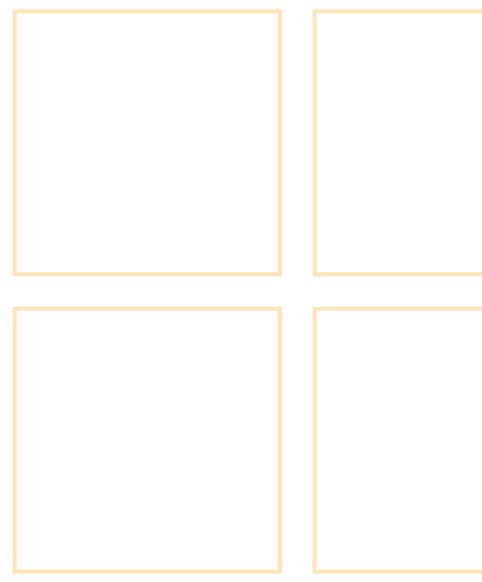
Comme l'autorise la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain, le canton de Genève a prévu des prestations plus favorables quant à la durée du droit aux allocations et au montant de l'allocation.

Les femmes qui remplissent les conditions d'octroi de l'allocation de maternité cantonale ont droit ainsi à 16 semaines d'allocation correspondant à 80% du gain assuré (mais au maximum CHF 329.60 par jour).

Les prestations fédérales couvrent uniquement les 14 premières semaines à concurrence de CHF 196.-, le complément étant pris en charge par le régime cantonal.

Quant aux allocations d'adoption, seules 12 personnes en ont bénéficié en 2017 (11 mères et 1 père).

Femmes ayant bénéficié d'un congé de maternité	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Nombre de femmes ayant bénéficié d'un congé maternité	2'493	2'324	2'301	-8%
Montant du complément cantonal aux allocations maternité fédérales (MCHF)	7.4	7.5	7.3	-1%





CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caisse de compensation gère quatre caisses d'allocations familiales. Nous observons depuis plusieurs années une complexification des situations familiales et professionnelles, ce qui impacte directement notre

charge de travail. A ceci s'ajoute l'augmentation constante du nombre d'allocations pour enfants et d'allocations de formation professionnelle : respectivement 8% et 9% pour la période 2015-2017.

Nombre d'allocations familiales versées par année	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Allocations pour enfants	621'130	661'597	672'359	8%
Allocations de formation professionnelle	235'762	251'136	257'321	9%
Primes de naissance	2'100	2'446	2'321	11%
Primes d'accueil	11	14	10	-9%

Montants versés par les caisses gérées par la Caisse (MCHF)	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
CAFAC	144.5	146.81	147.57	2%
SCAF	88.9	91.46	92.35	4%
CAFNA	37.2	41.74	43.76	18%
CAFI	17.3	18.48	19.57	13%
Montant global	287.8	298.5	303.3	5%

Le nombre de bénéficiaires du régime fédéral d'allocations familiales dans l'agriculture est en hausse. Un changement dans la méthode de calcul à partir de

2017 ne permet cependant pas la comparaison avec les années précédentes.

Ouvriers agricoles en région de plaine	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Bénéficiaires d'allocations	261	301	330	NA
Enfants ayant bénéficié d'allocations	198	243	279	NA
Enfants ayant bénéficié d'allocations de formation professionnelle	58	69	81	NA
Bénéficiaires d'allocations de ménage	252	286	315	NA

Agriculteurs indépendants	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Bénéficiaires d'allocations	41	39	46	NA
Enfants ayant bénéficié d'allocations	29	33	35	NA
Enfants ayant bénéficié d'allocations de formation professionnelle	33	28	37	NA



ASSURANCE-INVALIDITÉ

Demandes

Globalement, on constate une stabilisation du volume des demandes AI, et ce après une constante augmentation des dépôts de demande jusqu'en 2016. Dans ce contexte, il faut signaler qu'actuellement environ 20% des premières demandes AI concernent des assurés au bénéfice de l'aide sociale (17% en 2008).

Environ 22% des demandes AI concernent des assurés mineurs, dont l'annonce porte principalement sur une demande de prise en charge de mesures médicales (1'300 premières demandes de mesures médicales déposées en 2017).

Demandes	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Total des demandes reçues	14'460	15'393	15'388	6%
Demandes pour les assurés mineurs	3'045	3'399	3'426	12%
% de demandes pour assurés mineurs	21%	22%	22%	
Demandes d'allocation pour impotent (hors révisions)	1'291	1'314	1'328	3%
Demandes de moyens auxiliaires	5'180	5'358	5'559	7%



Demandes réadaptation-rente

Si le volume des demandes concernant une réadaptation ou une rente s'est stabilisé en 2017, le nombre de bénéficiaires d'une mesure d'intervention précoce a continué d'augmenter (+ 13%). Notre office consent d'importants efforts pour mettre en valeur la capacité de travail résiduelle de nos assurés et favoriser au maximum leur maintien en emploi. L'objectif est d'intervenir au plus vite et le plus efficacement possible. De ce fait, un grand nombre

d'assurés bénéficie de prestations d'intervention précoce. Ces prestations comprennent :

- l'adaptation du poste de travail;
- des cours de formation;
- du placement;
- de la réadaptation professionnelle;
- des mesures d'occupation.

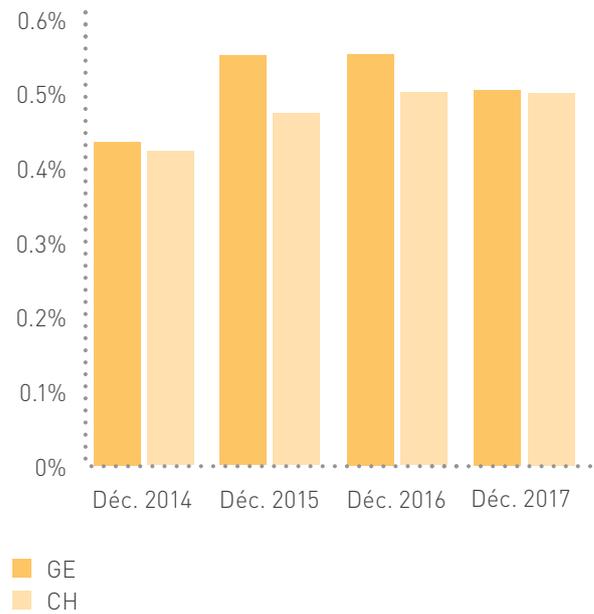
Demandes réadaptation-rente et mesures d'intervention précoce	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Demandes adultes pour une réadaptation ou une rente (hors révisions)	4'137	4'488	4'498	9%
Bénéficiaires d'une mesure d'intervention précoce (hors orientation)	1'661	1'751	1'879	13%
Pourcentage de demandes aboutissant à une mesure d'intervention précoce (hors orientation)	40%	40%	42%	

La gestion orientée vers les résultats et la transparence

La gestion de l'assurance est résolument orientée vers la transparence et les résultats, raison pour laquelle les indicateurs de performance établis par l'organe de surveillance sont suivis avec attention. Ces indicateurs permettent à la fois une comparaison objective entre les divers offices helvétiques et le suivi de l'activité en interne ; ils définissent clairement les résultats attendus et documentent la manière de les évaluer.

Dans ce système, le succès des mesures de réadaptation professionnelle est évalué en fonction de la capacité de gain des assurés dans la durée. Les nombreux efforts consentis dans ce cadre par notre office, et tout particulièrement l'implication personnelle de nos collaborateurs pour orienter, accompagner, conseiller et former au mieux les personnes atteintes dans leur santé, nous permettent d'obtenir des résultats tout à fait satisfaisants sur le plan national.

Taux de capacité de gain 1 an après les mesures professionnelles



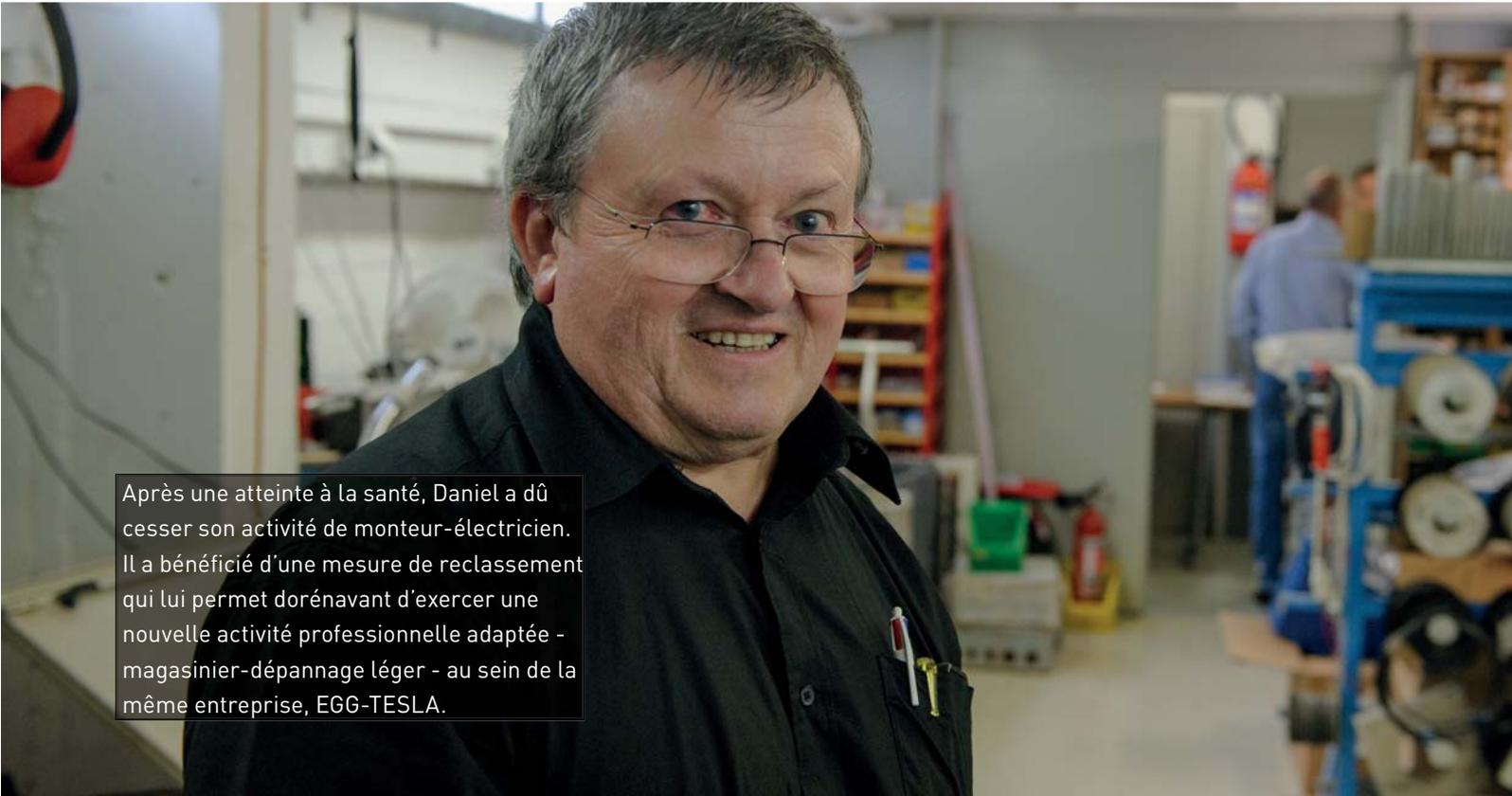
Volume des affaires traitées

Une des priorités de l'Office est de donner une réponse aussi rapide que possible à ses assurés. L'accent est donc mis sur une réadaptation professionnelle précoce, conformément aux préceptes de la LAI. D'importants efforts ont été consentis au cours de ces dernières années pour accélérer la procédure. Parallèlement, il convient de noter l'importance du volume des affaires traitées, toutes prestations confondues :

26'843 décisions ont été émises, dont 22'778 (85%) concernaient l'AI et 4'065 (15%) l'AVS. Parmi les décisions AI, 19% étaient des premières décisions pour l'assuré concerné.

La baisse des volumes entre 2015 et 2017 est due à un changement de codification d'une prestation qui a pris effet en 2017.

Volume des affaires traitées	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Volume des décisions	27'560	29'061	26'843	-3%
Décisions concernant l'AI	23'607	25'337	22'778	-4%
Décisions concernant l'AVS	3'953	3'724	4'065	3%
Pourcentage de décisions concernant l'AI	86%	87%	85%	



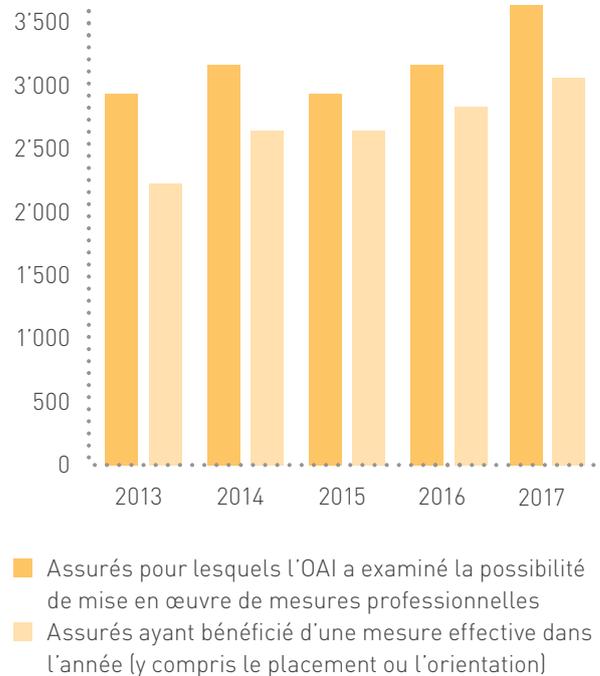
Après une atteinte à la santé, Daniel a dû cesser son activité de monteur-électricien. Il a bénéficié d'une mesure de reclassement qui lui permet dorénavant d'exercer une nouvelle activité professionnelle adaptée - magasinier-dépannage léger - au sein de la même entreprise, EGG-TESLA.

Mesures professionnelles

En 2017, l'Office a examiné la possibilité d'octroyer des mesures professionnelles pour 3'555 assurés. Parmi ces dossiers, 71% (2'510) concernaient des bénéficiaires potentiels de mesures d'intervention précoce, les autres dossiers ayant été examinés sous l'angle de mesures conventionnelles de la réadaptation professionnelle. Le nombre de bénéficiaires de mesures professionnelles ou de placement est en augmentation constante (15% en deux ans).

Conformément aux objectifs de la 5e et de la 6e révision de l'AI, l'Office met tout en œuvre pour tenter de mettre à profit les ressources de l'assuré. L'Office compte sur la rapidité de la mise en place de mesures professionnelles pour éviter la détérioration ou la chronicisation de l'état de santé de l'assuré et favoriser ainsi la réintégration dans le milieu du travail. On note que l'instauration de mesures d'intervention précoce s'est faite de manière ciblée. Tout particulièrement dans le contexte de la réadaptation, les mots d'ordre sont donc avant tout réalisme, rapidité de la première intervention et efficacité.

Bénéficiaires de mesures professionnelles



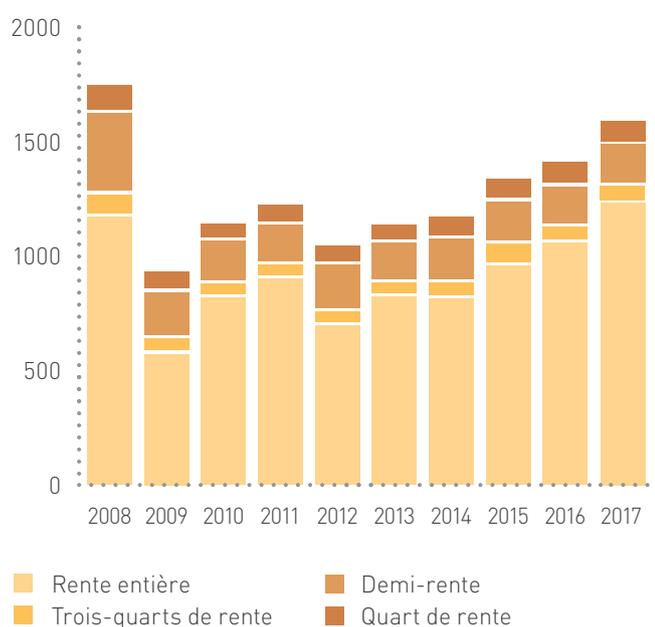
Volume des mesures professionnelles	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Assurés pour lesquels l'OAI a examiné la possibilité de mise en œuvre de mesures professionnelles, en ouvrant un mandat à la réadaptation	2'937	3'158	3'555	21%
Assurés ayant bénéficié d'une mesure effective dans l'année (y compris le placement ou l'orientation)	2'645	2'861	3'044	15%

Premières décisions de rentes

En 2017, l'Office AI a pris 3'324 premières décisions de rentes dont 1'791 (54%) se sont soldées par un refus. Quant aux 1'533 décisions d'octroi de rentes, 77% (1'179) portaient sur des rentes entières et 13% (195) sur des demi-rentes.

La difficulté principale dans le traitement des dossiers provient de la complexification de l'analyse médicale. En effet, la proportion d'assurés souffrant d'atteintes complexes et multiples ne cesse d'augmenter. Afin de pouvoir statuer conformément à la loi, il est parfois nécessaire de procéder à des expertises multidisciplinaires, ce qui ralentit le processus d'instruction. Les expertises de ce type sont attribuées depuis 2012 de manière aléatoire à des centres d'expertise reconnus par l'OFAS. Le traitement par ces centres d'expertise remplissant les conditions de qualité définies par une convention conclue avec l'OFAS permet de garantir au niveau helvétique l'égalité de traitement. Cependant, la capacité de ces centres d'expertise s'est avérée chroniquement insuffisante. Par ailleurs, l'Office AI a pris des mesures en 2014 pour contenir le volume des expertises mandatées au strict nécessaire. Alors que 456 expertises pluridisciplinaires avaient été demandées en 2013, seules 87 ont été requises en 2017.

Rentes octroyées



Révisions de rentes

Il existe deux catégories principales d'assurés pour lesquels une révision s'impose. Premièrement, les assurés dont l'état de santé s'est suffisamment dégradé pour ouvrir le droit à un degré de rente supérieur. Deuxièmement, les bénéficiaires de rente qui ont encore des ressources leur permettant, après la mise en place éventuelle d'une mesure de nouvelle réadaptation, de récupérer une capacité de gain, entière ou partielle, exploitable sur le marché

économique primaire. Pour ces assurés, outre les mesures de réadaptation proprement dites, l'octroi de conseils et d'un suivi peut être accordé pour faciliter la réinsertion professionnelle. Du point de vue de la révision des rentes, l'Office concentre son attention sur un suivi plus rapproché des nouveaux bénéficiaires de rentes, notamment pour les jeunes assurés souffrant de troubles psychiques.

Révisions	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Volume des rentes révisées	786	872	546	-31%
Volume des révisions sans changement de degré de la rente	633	722	442	-30%
Volume des révisions diminuées ou supprimées	49	68	26	-47%
Volume des révisions avec augmentation du degré de la rente	104	82	78	-25%
Nombre d'assurés bénéficiant de mesures de nouvelle réadaptation	61	37	35	-43%

Mesures médicales

L'AI prend en charge toutes les mesures médicales requises pour traiter l'infirmité congénitale. Elle assume aussi les frais d'un petit nombre de traitements d'affections contractées (par exemple : la cataracte). Dans tous les cas, les mesures médicales

AI ne peuvent être remboursées que jusqu'à l'âge de 20 ans. 52% des 76'595 factures AI concernent cette prestation et ont totalisé un montant de CHF 47.9 millions, soit un coût moyen de CHF 8'250 par bénéficiaire (en 2016 : CHF 8'380, - 2%).

Mesures médicales	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Demandes déposées	2'478	2'708	2'679	8%
Prestations octroyées	2'123	2'509	2'326	10%
Nombre de bénéficiaires	5'358	5'799	5'802	8%

Moyens auxiliaires (AI et AVS)

L'AI alloue à la personne assurée invalide les moyens auxiliaires nécessités par son invalidité pour exercer une activité lucrative, accomplir ses travaux habituels (par ex. le ménage), fréquenter une école, suivre une formation professionnelle, acquérir une accoutumance fonctionnelle. De plus, les assurés en âge AVS ont droit à la prise en charge de certains moyens auxiliaires tels qu'appareils auditifs, fauteuils roulants sans moteur, perruques, lunettes-loupes, etc.

En 2017, l'Office AI a ainsi reçu 5'559 demandes de moyens auxiliaires dont 2'644 pour des assurés AI (48%) et 2'915 pour des assurés en âge AVS. 4'810 décisions concernaient l'octroi de moyens auxiliaires

[certaines pouvaient concerner la même demande lorsque l'assuré se voit accorder plusieurs prestations de cette nature]. Parallèlement, 505 décisions de refus (10%) ont été rendues.

Les appareillages acoustiques représentent les moyens auxiliaires les plus accordés par notre assurance, soit 41% en 2017 (1'993) ; parmi les autres appareils fréquemment alloués, les fauteuils roulants représentent 12% du volume, les chaussures orthopédiques 16% et les perruques 8%. Quant aux autres moyens auxiliaires, chacun représente 5% ou moins du volume total.

Moyens auxiliaires	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Demandes déposées AI	2'457	2'646	2'644	8%
Prestations octroyées AI	2'186	2'272	2'275	4%
Demandes déposées AVS	2'723	2'712	2'915	7%
Prestations octroyées AVS	2'417	2'441	2'535	5%





Allocations pour impotent (AI et AVS)

Les personnes assurées qui ont besoin régulièrement et d'une façon importante de l'aide directe ou indirecte d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie ou de soins permanents, voire d'une surveillance personnelle permanente, sont impotentes au sens de l'AI. Sont également considérées comme impotentes les personnes assurées majeures qui vivent chez elles et qui ont besoin en permanence d'un accompagnement régulier pour faire face aux nécessités de la vie. Il s'agit de prestations d'assistance qui permettent une vie autonome à la maison, d'un accompagnement pour les activités hors du domicile ou pour parer au risque d'isolement durable du monde extérieur.

L'impotence peut être de trois degrés : faible, moyenne ou grave. Le montant de l'allocation varie en fonction du degré d'impotence et diffère selon que la personne assurée réside dans un home ou si elle vit à domicile.

En 2017, 1'328 demandes d'allocation pour impotent ont été déposées, dont 70% (935) concernaient des assurés en âge AVS. L'Office a traité 1'680 dossiers*, dont 404 (24%) se sont soldés par un refus.

*Des dossiers peuvent concerner une demande déposée l'année précédente.

Demandes d'allocation pour impotent, hors révisions	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
AI	375	392	393	5%
Mineurs	90	95	113	26%
Adultes	285	297	280	-2%
AVS	916	922	935	2%
Total	1'291	1'314	1'328	3%

Octrois et refus d'allocation pour impotent

	Mineurs	Adultes	AVS	Total 2017	% AVS
Octroi	47	312	817	1'276	64%
Refus	42	135	227	404	56%
Total général	89	447	1'044	1'680	62%

Contributions d'assistance

Introduite dans le cadre de la 6^e révision de l'AI, la contribution d'assistance permet aux personnes assurées ayant droit à une allocation pour impotent - et à même de mener une vie suffisamment autonome - d'engager elles-mêmes une ou plusieurs personnes pour leur fournir l'assistance individuelle dont elles ont besoin. Les frais sont couverts par la contribution d'assistance versée par l'AI. Elle permet

notamment aux personnes mineures de suivre une scolarité ordinaire. L'augmentation du nombre de demandes résulte essentiellement d'une meilleure connaissance de cette prestation de la part des assurés et de nos partenaires. 56 demandes nous sont parvenues en 2017. Sur cette même période, 93 adultes et 35 mineurs ont bénéficié de cette prestation.

Demandes de contribution d'assistance	2015	2016	2017	Evolution 2015-2017
Hors révisions	47	52	56	19%
Révisions	13	17	28	115%







COMPTES ET RÉSULTATS

Comptes d'exploitation OCAS regroupés (en CHF)

	CGC*	AF**	LAMat	2017	2016
Contributions	1'089'985'271	226'104'151	7'092'932	1'323'182'354	1'287'274'543
Intérêts moratoires	3'789'449	295'111	24'766	4'109'326	3'704'995
Charges couvertes	202'201'448	70'968'307	205'671	273'375'426	283'459'066
Autres recettes d'exploitation	1'725'954	10'737'730	28'979	12'492'663	10'728'528
Recettes d'exploitation	1'297'702'122	308'105'299	7'352'348	1'613'159'769	1'585'167'133
Rentes/allocations versées	1'250'280'074	303'256'771	7'295'161	1'560'832'006	1'538'063'775
Intérêts rémunérateurs	1'598'736	133'466	10'656	1'742'858	1'541'608
Autres charges d'exploitation	45'823'311	2'093'179	4'6531	47'963'022	45'265'507
Charges d'exploitation	1'297'702'122	305'483'416	7'352'348	1'610'537'886	1'584'870'890
Résultat d'exploitation	0	2'621'884	0	2'621'884	296'243

*AVS/AI/APG/AMAT/AFA/AC/CO2

**SCAF/CAFI, CAFAC, CAFNA

Comptes d'administration OCAS regroupés (en CHF)

	CGC*	AF**	AI	2017	2016
Frais de gestion	17'515'085	9'847'368	0	27'362'453	27'822'996
Autres recettes	7'051'150	836'593	198'341	8'086'084	7'639'578
Subvention OFAS pour AI	0	0	25'574'549	25'574'549	24'942'322
Recettes d'administration	24'566'235	10'683'961	25'772'890	61'023'086	60'404'895
Charges de personnel	15'490'810	9'914'118	21'136'136	46'541'064	46'098'721
Loyers et charges locatives	1'306'980	829'486	2'320'263	4'456'729	4'503'610
Frais de procédure de recouvrement	1'793'021	662'143	0	2'455'164	1'824'869
Autres charges d'administration	2'416'527	1'094'220	2'316'492	5'827'239	5'631'844
Amortissements	580'868	802'045	0	1'382'913	1'636'743
Charges	21'588'206	13'302'012	25'772'890	60'663'109	59'695'786
Résultat opérationnel	2'978'028	-2'618'051	0	359'977	709'109
Charges et produits d'intérêts	1'740'600	1'692'068	0	3'432'669	1'403'133
Résultat de l'exercice	4'718'629	-925'983	0	3'792'646	2'112'242

*AVS y.c. LAMat

**SCAF/CAFI, CAFAC, CAFNA

Bilans OCAS regroupés (en CHF)

	CGC*	AF**	LAMat	2017	2016
Actifs circulants	141'286'711	71'660'766	802'950	213'750'427	247'218'020
Liquidités	13'385'659	34'827'951	268'160	48'481'770	52'708'493
Affiliés/débiteurs***	103'368'894	28'236'689	534'790	132'140'373	133'775'608
Comptes de régularisation	196'176	89'728	0	285'904	291'690
Titres	24'335'982	8'506'398	0	32'842'380	60'442'229
Actifs immobilisés	991'179	6'556'860	0	7'548'039	8'598'968
Corporels	486'337	191'781	0	678'118	845'792
Incorporels	504'842	1'365'079	0	1'869'921	2'753'176
Prêts	0	5'000'000	0	5'000'000	5'000'000
Actif	142'277'889	78'217'627	802'950	221'298'466	255'816'988
Fonds étrangers	99'121'971	33'006'035	802'950	132'930'956	171'242'124
Créanciers***	97'661'039	7'254'935	200'970	105'116'945	145'536'913
Provisions et comptes de régularisation	1'460'932	20'134'302	0	21'595'234	21'270'317
Emprunts	0	0	0	0	838'000
Fonds affectés	0	5'616'798	601'980	6'218'778	3'596'894
Fonds propres	43'155'918	45'211'592	0	88'367'510	84'574'863
Réserve générale	0	29'185'701	0	29'185'701	29'185'701
Report exercices précédents	38'437'289	16'951'873	0	55'389'162	53'276'920
Résultat	4'718'629	-925'983	0	3'792'646	2'112'242
Passif	142'277'889	78'217'627	802'950	221'298'466	255'816'988

*AVS y.c. LAMat

**SCAF/CAFI, CAFAC, CAFNA

***Ces positions sont présentées selon la méthode brute.

ABRÉVIATIONS

AI	Assurance-invalidité
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CAF	Caisses d'allocations familiales
CAFAC	Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales
CAFI	Caisse d'allocations familiales pour les indépendants
CAFNA	Caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité
CGC	Caisse genevoise de compensation
LAMat	Loi cantonale sur l'assurance-maternité
OAI	Office de l'assurance-invalidité
OCAS	Office cantonal des assurances sociales
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
SCAF	Service cantonal d'allocations familiales

Impressum

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Imprimé sur papier FSC

Copyright : Office cantonal des assurances sociales de Genève

Photographies : Eddy Mottaz

Conception graphique : Daniel Jaquet

Impression : NB Media

Tirage : 300 exemplaires

Juillet 2018



